

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE911

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Fasquelle, M. Leclerc, M. Hetzel, M. de Ganay, M. Viala,  
Mme Louwagie, M. Cordier, M. Reda, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

### ARTICLE 34

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de courte durée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La précision « de courte durée » est superfétatoire, la durée faisant l'objet d'un article à part entière.